



Revenus frontaliers (suisse) et location de chambre meublée

Par **nigivir74**, le **21/05/2010** à **16:06**

Bonjour,

Je suis travailleur frontalier (Genève), imposée à la source en Suisse. Je paie mes impôts sur le revenu et n'en paie pas en France.

Je loue une chambre meublée dans ma résidence principale à une personne salariée en suisse qui est en statut de double résidence (résidence principale à 200 Km). Elle part le week-end chez elle.

1- dois-je déclarer ce revenu en France et vais-je être imposée en France et sur quel montant? (montant suisse+revenu du loyer?).

Je lui ai fait un contrat de 2 mois à la base renouvelable, pensant que la situation n'allait pas durer.

Désormais, je me pose la question si je ne vais pas avoir des ennuis avec les impôts et souhaite savoir comment déclarer ce revenu sans être assommée fiscalement. Auquel cas, je stoppe la location de la chambre si cela me coûte plus cher que cela me rapporte? qu'en pensez-vous?

Merci de votre prompt réponse.